Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 040-214003105-20261012-DELIB26_070-DE

Feuillet de la Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
24 septembre 2026

Date d'affichage :
24 septembre 2026

Objet

N° 26.09.30 – 070
Décision modificative n °1 :
Budget Commune et Budget CSIV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Jimmy BAMBOUCHE, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Al TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE.

Absents : Olivier PEANNE, Nicolas POMMIEZ, Nelly DUBERTRAND, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Procurations : Olivier PEANNE donne procuration à Sandrine QUIGNARD – Nicolas POMMIEZ donne procuration à Philippe SAINT-MARTIN – Nelly DUBERTRAND donne procuration à Mélissa LARRAZET – Delphine ALLEGRE donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT.

Secrétaire de séance : Florian DEYGAS.

BUDGET CSIV

Considérant la nécessité d'intervenir pour la rénovation de la clôture et de la main courante du terrain le long des hébergements du bras du lac,
Considérant que ces travaux évalués à 49 000 €

FONCTIONNEMENT

Section - Articles	Dépenses	Recettes
023 – virement à la section d'investissement	23 419,23 €	

Le budget CSIV ayant été voté en excédent de 124 339,71 €, l'excédent prévu est réduit à due concurrence.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 040-214003105-20261012-DELIB26_070-DE

Feuillet n°
Vu le Maire

INVESTISSEMENT

Section - Articles	Dépenses	Recettes
Article 2188 – Autres installations matériel	- 10 780, 77 €	
Article 2312 – Agencement et aménagement de terrains	49 200 €	
Article 2313– Constructions	- 15 000 €	
021– Virement de la section de fonctionnement		23 419,23 €

BUDGET COMMUNAL

Considérant qu'à la demande la Trésorerie des opérations d'ordre supplémentaires ont été nécessaires pour intégrer les frais d'études dans les opérations globales des travaux sur les années antérieures.

INVESTISSEMENT

Section - Articles	Dépenses	Recettes
041 – 2313 Opérations Patrimoniales	15 000 €	
041 – 2031 Opérations Patrimoniales		15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De voter la décision modificative n°1 au Budget CSIV 2026 telle que décrite ci-dessus.
- De voter la décision modificative n°1 au Budget Commune 2026 telle que décrite ci-dessus.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Soustons, le 05 octobre 2026,

Le secrétaire,

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 40140

Florian DEYGAS

Monsieur le Maire,

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 40140

Philippe SAINT-MARTIN